

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION  
*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
15e séance  
tenue le  
lundi 16 octobre 1989  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 15e SEANCE

Président : M. GHEZAL (Tunisie)

SOMMAIRE

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE (suite)

- a) PREPARATIFS D'UNE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA  
QUATRIÈME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (1991-2000)  
(suite)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
*dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/44/SR.15  
14 novembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE (suite)

a) PREPARATIFS D'UNE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME  
DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (1991-2000) (suite) (A/44/3;  
A/44/41)

1. M. MENON (Inde) dit que sa délégation est déçue que le Comité spécial plénier chargé d'élaborer la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement n'ait pu se mettre d'accord sur l'esquisse provisoire de la Stratégie. L'élaboration de la nouvelle stratégie offre l'occasion de cristalliser un nouveau consensus sur le développement en vue de revitaliser la croissance et le développement des pays en développement. Un tel consensus doit tenir compte, au-delà de l'ajustement à court terme qui focalise actuellement l'attention, des changements considérables intervenus dans l'économie mondiale au cours de la dernière décennie. L'un de ses principaux objectifs doit être de renforcer la coopération économique internationale de manière à instaurer un environnement économique propice aux efforts de développement des pays en développement. Il doit comprendre des accords sur des objectifs, des cibles et des indicateurs précis, et des engagements des gouvernements sur des questions prioritaires. Enfin, il doit inscrire l'action du système des Nations Unies dans un cadre cohérent et prévoir des mécanismes d'examen et de suivi susceptibles de s'adapter à l'évolution rapide de l'économie mondiale.
2. Mme EHRENREICH (Danemark), parlant au nom des pays nordiques, indique que ces pays approuvent les quatre thèmes proposés pour la nouvelle stratégie du développement et estiment que les observations qu'ils ont faites lors de la deuxième session du Comité spécial sont toujours aussi pertinentes.
3. Des négociations détaillées sur le fonds ne commenceront qu'une fois achevée la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit se tenir en avril 1990 et l'élaboration de la quatrième stratégie devra être terminée en quatre ou cinq mois seulement. Ceci pourrait être plus facile si à sa troisième session, le Comité spécial examinait aussi les éléments de la Stratégie en des termes beaucoup plus concrets. Les pays nordiques proposent qu'à cette fin, le Secrétariat élabore, en collaboration étroite avec le Président du Comité spécial, une liste des éléments à inclure dans la Stratégie qui sera soumise au Comité à sa troisième session, en janvier 1990. Sur la base des débats qui ont eu lieu à la deuxième session du Comité, l'on pourrait peut-être se mettre définitivement d'accord sur une esquisse de la nouvelle stratégie au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale, et l'on donnerait ainsi au Secrétariat une orientation qui lui serait d'un grand secours dans l'élaboration de sa contribution de fond. Cette tâche ne sera pas aisée, mais il faut l'entreprendre si l'on veut que la réunion de janvier soit de quelque utilité dans le processus de préparation devant aboutir à l'adoption de la Stratégie par l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session.

(Mme Ehrenreich, Danemark)

4. Les pays nordiques ont insisté sur ces questions de procédure parce qu'ils souhaitent que l'on parvienne à un accord sur une nouvelle stratégie du développement qui soit plus utile que celles qui l'ont précédée, qui inspire et oriente la coopération internationale et qui imprime leur direction aux activités opérationnelles du système des Nations Unies.
5. M. WANG Baoliu (Chine) dit que sa délégation approuve pleinement les idées exposées dans le rapport intérimaire du Comité spécial plénier. Une certaine convergence d'idées s'est manifestée aux première et deuxième sessions du Comité et l'élaboration d'une nouvelle stratégie a ainsi pris un bon départ.
6. Attachant beaucoup d'importance à la formulation de la nouvelle stratégie, la délégation chinoise a soumis au Comité spécial, à sa deuxième session, un document dans lequel elle indiquait que la nouvelle stratégie devrait au minimum comprendre : un préambule; des directives, buts et objectifs de la coopération économique internationale; des secteurs prioritaires et de grands objectifs; et un mécanisme de suivi et d'examen de sa mise en oeuvre. Le document en question identifiait neuf secteurs prioritaires : les échanges et les produits de base; le financement du développement; la dette extérieure; la science et les techniques; la mise en valeur des ressources humaines; l'environnement; le développement social; l'atténuation de la pauvreté; et les pays les moins avancés. Cette liste n'est pas exhaustive. La délégation chinoise a choisi ces secteurs parce qu'elle pense qu'une stratégie qui élude les problèmes pressants auxquels sont confrontés les pays en développement ne pourra véritablement promouvoir une coopération économique internationale efficace au cours des années 90 ni contribuer à la revitalisation et au développement économiques des pays en question.
7. Au cours de l'examen de fond de la structure générale de la nouvelle stratégie qui a eu lieu à la deuxième session du Comité spécial, nombre de propositions intéressantes ont été formulées, et on a réalisé sur certaines questions des progrès dont il faut se féliciter. La délégation chinoise est très sensible aux efforts déployés par le Groupe des 77 pour ce qui est de la structure de la Stratégie internationale du développement, ainsi que de l'esprit de coopération qu'ont manifesté les Etats Membres de la Commission européenne. L'élaboration de la nouvelle stratégie est une tâche complexe et ardue qui exige des efforts concertés de toutes les parties. La délégation chinoise est prête à se joindre à toutes les autres délégations pour tenter d'accélérer le processus.
8. M. de ALENCAR (Brésil) dit que le principal objectif de la nouvelle stratégie devrait être de définir l'action que devra mener la communauté internationale pour imprimer au développement un rythme qui compense le terrain perdu dans les années 1980. La situation économique mondiale a, en 1988, été caractérisée par la persistance de profonds déséquilibres externes parmi les principaux pays industriels, par, dans certains d'entre eux, des pressions inflationnistes, qui ont entraîné un resserrement des politiques monétaires et une augmentation des taux d'intérêt internationaux. Dans la plupart des pays en développement, en particulier en Afrique et en Amérique latine, l'activité économique a été plus faible que prévu. De nombreuses économies sont en stagnation. L'accroissement des

(M. de Alencar, Brésil)

charges afférentes au service de la dette a provoqué des restrictions budgétaires rigoureuses et une nouvelle réduction des dépenses sociales. Les investissements ont décliné et l'inflation s'est accélérée. Les revenus par tête sont retombés au niveau des années 70, ou même des années 60.

9. Comme l'a fait observer la Banque mondiale, la hausse des taux d'intérêts réels, la réduction des flux internationaux de capitaux et la baisse des prix des produits de base ont rendu tout nouvel ajustement virtuellement impossible pour les pays endettés. En fait, l'effort d'ajustement a été unilatéral : alors que les pays en développement débiteurs poussaient l'ajustement jusqu'à ses limites maximales, les pays industrialisés principalement responsables de la situation actuelle n'ont pas fait grand-chose pour ajuster leurs propres économies et ont donc continué à entretenir les grands déséquilibres de l'économie mondiale. Il n'était donc guère surprenant que les efforts d'ajustement des pays en développement aient eu pour seul résultat la récession et l'épuisement économiques.

10. Depuis 1982, de nombreux pays endettés ont transféré chaque année à l'étranger entre 3 et 5 % de leur produit national brut. Selon le Fonds monétaire international, 73 pays en développement sont aujourd'hui des débiteurs nets. Le phénomène du transfert net de ressources a provoqué ce que le Président du Brésil a appelé un "plan Marshall à rebours". Comme l'a montré l'Etude sur l'économie mondiale, la plus grande économie développée de marché est devenue un consommateur insatiable de l'épargne mondiale, en particulier depuis qu'à partir de 1983 le déficit de sa balance des paiements n'a cessé d'augmenter.

11. Les déséquilibres commerciaux demeurent importants et le système des échanges internationaux continue de souffrir de mesures protectionnistes. De nombreuses économies industrialisées ont transformé des mesures temporaires de sauvegarde en instruments permanents de leur politique commerciale internationale. On a pris ou menacé de prendre des mesures unilatérales qui vont complètement à l'encontre des règles commerciales multilatérales. D'autres types de carences structurelles sont compensés par l'octroi de subventions généreuses. Dans le même temps, les faibles recettes d'exportation dont les pays en développement peuvent disposer doivent être affectées non à l'importation du matériel et des techniques dont ces pays ont besoin pour demeurer concurrentiels, mais au paiement des intérêts exorbitants perçus sur leur dette extérieure.

12. Les perspectives de croissance et de développement sont donc sombres, et une large coopération internationale, ainsi qu'une coordination efficace, sont nécessaires pour renverser la tendance. Le consensus auquel on est parvenu il y a deux ans en ce qui concerne l'élaboration d'une nouvelle stratégie doit aujourd'hui pouvoir s'appuyer sur une détermination résolue d'attaquer les problèmes de front et d'assumer les responsabilités correspondantes. L'élaboration d'une stratégie est une entreprise collective qui exige la pleine participation de tous les membres de la communauté internationale. La délégation brésilienne espère qu'un consensus se fera sur une nouvelle stratégie qui consacre la détermination de la communauté internationale de rééquilibrer l'économie mondiale et de promouvoir le développement au lieu d'y faire obstacle.

13. M. AL-MUSLEMANI (Qatar) dit que l'abondance des données disponibles sur la situation économique au cours des années 80 permet de décider ce qu'il faut faire au cours de la prochaine décennie pour éviter de commettre les mêmes erreurs et quelles politiques doivent être menées pour amener une amélioration de la situation. La situation économique mondiale est actuellement marquée par un certain nombre de crises auxquelles aucune solution n'est en vue. L'accroissement inattendu en 1988 de la production mondiale et des échanges internationaux n'a pas touché les pays en développement. Il semble que leur situation continue de se détériorer et il faut donc apporter des changements aux structures économiques et commerciales qui ont aggravé la crise économique mondiale et accru les problèmes de la dette.

14. Pour parvenir au développement, une modification des concepts de la coopération économique internationale est nécessaire. Les études effectuées par les institutions internationales qui s'occupent du développement indiquent que, dans les années 90, la croissance demeurera faible dans les pays industrialisés et que les prix des produits de base se maintiendront à leur niveau actuel dans les pays en développement. Ces études indiquent aussi que la stagnation qui affecte les économies de nombreux pays en développement se poursuivra jusque dans la prochaine décennie, et une nouvelle approche est donc requise pour traiter des problèmes de ces pays.

15. Faute d'agir rapidement, la situation deviendra explosive dans les pays en développement, car leur population augmente constamment; les diplômés de plus en plus nombreux aspirent à un avenir meilleur et les gouvernements vont devoir répondre à leurs espoirs et à leurs vœux. Si la croissance économique des pays en développement n'est pas suffisante pour permettre aux gouvernements concernés d'élever le niveau de vie des populations et de répondre aux exigences des jeunes, les conséquences seront dramatiques non seulement pour ces gouvernements mais pour l'ensemble de la communauté internationale. L'adoption de mesures appropriées pour promouvoir le développement des pays en développement est donc une responsabilité collective des pays développés et des pays en développement. La création d'un climat propice au développement est étroitement liée à l'inversion des flux de ressources, à l'ajustement à la hausse des prix des produits de base et à la levée des mesures commerciales restrictives.

16. L'évolution du climat politique, la réduction des arsenaux dans les pays industrialisés et les efforts déployés au plan multilatéral pour trouver une solution à des conflits régionaux déjà anciens seront très bénéfiques dans la décennie à venir. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale qui soit se tenir en 1990 constituera une occasion unique de mettre en regard facteurs positifs et facteurs négatifs et de tenter de formuler l'équation juste que la communauté internationale dans son ensemble attend de l'Organisation.

17. M. DINU (Roumanie) dit que sa délégation approuve la déclaration faite par le Président du Groupe des 77 et rappelle qu'elle a exposé ses vues en détail lors de la première session du Comité spécial. Bien que le Comité ait obtenu certains résultats à sa deuxième session, la délégation roumaine s'inquiète qu'à moins d'un an de la fin de ses travaux, il n'ait pas encore commencé à examiner quant au fond les politiques et les mesures devant constituer la nouvelle stratégie du développement.
18. La stratégie pour les années 90 doit être un instrument qualitativement nouveau, propre à revitaliser la croissance et le développement économiques, en particulier dans les pays en développement. En tant qu'instrument politique de coopération internationale, elle devrait contribuer à rendre l'environnement économique international plus favorable aux pays en développement. Pendant la période de dépression la plus longue que ces pays aient jamais connue, le fossé qui les sépare des pays développés a continué de s'élargir, leurs ressources ont continué d'être transférées aux pays développés, le protectionnisme et la dette extérieure se sont accrus et des mesures commerciales coercitives ont été utilisées contre eux. De fait, les problèmes économiques mondiaux sont devenus des problèmes politiques internationaux. Les négociations relatives à la stratégie montreront dans quelle mesure les pays développés sont aussi disposés que les pays en développement à dialoguer et à coopérer.
19. M. CHAMINA (Jamahiriya arabe libyenne) dit qu'il faut, lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, tenir compte de la détérioration de la situation économique des pays en développement et de l'élargissement du fossé qui sépare ces pays des pays industrialisés. La mise en oeuvre de la précédente stratégie s'est heurtée à nombreuses difficultés mais a permis d'acquérir beaucoup d'expérience qui sera très utile pour l'élaboration de la prochaine stratégie, dont le principal objectif doit être de revitaliser la croissance et le développement économiques dans les pays en développement.
20. La stratégie doit tenir dûment compte des aspects humains du développement, susciter une prise de conscience accrue de la nécessité d'une coopération internationale pour le développement et contribuer à la formulation de solutions justes aux nombreux problèmes auxquels l'économie mondiale doit faire face. On ne pourra atteindre les objectifs visés tant que les pays en développement continueront de souffrir de problèmes aggravant leur situation économique et sociale, par exemple le protectionnisme, les barrières tarifaires et autres restrictions commerciales rigoureuses. Des efforts concertés et une coopération entre pays créanciers et pays débiteurs sont nécessaires pour résoudre le problème de l'endettement extérieur, un problème qui s'aggrave de jour en jour.
21. La détérioration de l'environnement, la pollution des mers et de l'atmosphère et le transfert et l'élimination des déchets toxiques sont parmi les autres problèmes qui entravent les programmes de développement des pays en développement. La nouvelle stratégie devra être globale, souple, réaliste et viable, et elle doit recevoir l'attention nécessaire dans les divers médias. La tâche confiée au Comité spécial plénier en ce qui concerne l'élaboration de la stratégie est d'une importance capitale, et il incombe à tous de l'aider dans cette tâche.

22. M. CHOWDHURY (Bangladesh) dit que sa délégation approuve pleinement la déclaration du Président du Groupe des 77. Pour une majorité des pays en développement, les années 80 ont été une décennie perdue, caractérisée par des déséquilibres structurels et un accroissement du nombre de ceux qui vivent dans la pauvreté absolue. Le grave chômage, le fardeau insupportable du service de la dette et le tassement des prix des produits de base ont été parmi les obstacles au développement. La délégation du Bangladesh espère que la stratégie internationale du développement pour les années 90 fournira le cadre qui est nécessaire en vue d'une action concertée propre à assurer un développement économique équilibré et soutenu.

23. La nouvelle stratégie doit être de portée mondiale et viser à assurer le progrès socio-économique sur un large front. Son principal objectif doit être de promouvoir et d'accélérer la croissance et un développement soutenu dans les pays en développement, en mettant l'accent sur l'atténuation de la pauvreté. A cet égard, la transformation structurelle des pays en développement et la modernisation de leur base économique sont parmi les mesures qu'il faut prendre à long terme. Priorité doit aussi être accordée aux questions écologiques. Il faut tenir dûment compte de la marginalisation croissante des pays les moins avancés dans l'économie mondiale. La stratégie doit aussi faire en sorte que les pays en développement bénéficient des avantages de la science et de la technique. De plus, il faut prendre des mesures de vaste portée pour accroître les flux financiers à des conditions de faveur vers les pays en développement, réduire la dette de ces pays et inverser le transfert net de ressources des pays en développement aux pays développés. Il faut reconnaître les rapports importants qui lient les échanges et le développement. A cet effet, l'ouverture des marchés aux exportations des pays en développement doit être la base de toute stratégie qui sera élaborée pour les années 90.

24. Le succès de la stratégie sera fonction de l'existence d'un climat favorable à la croissance et au développement. Dans les années 80, la coordination des politiques est restée limitée aux principales économies développées de marché sans tenir compte des intérêts du reste du monde. Pour que cela soit différent dans les années 90, il est nécessaire, au-delà de la gestion immédiate de la crise, de mettre l'accent sur le développement à long terme et soutenu des pays en développement.

25. Le succès de la stratégie sera aussi largement tributaire de l'amélioration et de la coordination des activités au sein du système des Nations Unies. La délégation du Bangladesh espère que les réunions communes du Comité du programme et de la coordination (CPC) et du Comité administratif de coordination (CAC) contribueront au processus d'élaboration de la stratégie. Toutes les organisations et organes du système des Nations Unies, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), devraient être invités à présenter leur contribution à l'élaboration de la stratégie.

26. Malheureusement, les documents établis par le Secrétariat sur la stratégie sont d'une portée limitée et omettent d'aborder de nombreuses questions importantes pour les pays les moins avancés. S'appuyant sur la convergence d'idées qui est apparue ces derniers mois, le Comité spécial devrait, à sa troisième session, en

(M. Chowdhury, Bangladesh)

janvier 1990, axer ses travaux sur les questions de fond. A la session en cours de l'Assemblée générale, il conviendrait de renforcer le Comité spécial et d'éviter que les travaux qu'il mène le soient aussi ailleurs.

27. M. SILALAH (Indonésie) dit que sa délégation approuve pleinement la déclaration faite par le Président du Groupe des 77 et est préoccupée du fait qu'en dépit d'une participation universelle au processus préparatoire, les travaux du Comité spécial n'aient pas encore abouti. L'échec lamentable de la Stratégie pour les années 80 n'était pas dû aux buts et objectifs qui avaient été retenus, mais plutôt à un changement total de l'environnement macro-économique et à l'absence de volonté politique. Les concepts fondamentaux à la base de la Stratégie demeurent valables, et devraient donc être conservés et adoptés.

28. Pour être efficace, la stratégie pour les années 90 devrait être fondée sur les priorités des régions en développement. Elle doit contribuer à faire comprendre les conditions à remplir pour parvenir à un développement mondial soutenu, et avoir pour objectif le redressement et le développement durable des nombreux pays en développement qui ont connu une décennie de stagnation ou de déclin. Sa structure et son plan général devraient englober les questions sur lesquelles portaient les stratégies précédentes, comme le commerce international, les courants de ressources, la technique et l'industrialisation, tout en tenant compte des dimensions nouvelles de la crise de la dette extérieure, du prix des produits de base, de la mise en valeur des ressources humaines, de la préservation de l'environnement et de l'élimination de la pauvreté.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (A/44/3, 139, 206 et Corr.1 et Add.1, 217, 229, 235, 255, 264, 273, 274 et Add.1, 276 à 278, 284, 315, 338, 340, 355, 361, 376, 379, 401, 486; A/C.2/44/L.3)

29. M. AHMED (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales) dit qu'au cours de l'année écoulée, le Conseil économique et social a axé son attention sur le renforcement du développement et de la coopération économique internationale, espérant par là renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies. La session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit avoir lieu prochainement devrait donner l'occasion de renforcer le multilatéralisme dans le domaine socio-économique en favorisant la reprise du dialogue au niveau mondial et la promotion de la nouvelle stratégie internationale du développement en tant que cadre d'une croissance accélérée au cours des années 90. Les résolutions importantes que le Conseil a adoptées durant l'année illustrent la nécessité, pour l'Organisation, de jouer un rôle plus actif dans les affaires économiques mondiales.

30. Le souci de renforcer la coopération économique internationale s'est également manifesté au cours du débat général que le Conseil a tenu lors de sa seconde session ordinaire, qui a été axée sur un certain nombre de questions clefs. Compte tenu de la disparité de plus en plus marquée de la croissance économique entre les pays développés à économie de marché et la plupart des pays d'Afrique et d'Amérique latine, il est plus urgent que jamais de stimuler le développement dans les pays en

(M. Ahmed)

développement, en particulier les pays les moins avancés, qui ont continué de stagner et risquent de devenir marginaux. Ce problème sera examiné en détail lors de la prochaine conférence sur les pays les moins avancés.

31. Le Conseil a accordé une attention particulière à la crise économique en Afrique et à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement et le développement économiques de l'Afrique, 1986-1990, et a adopté une résolution sur un cadre de référence pour les programmes d'ajustement structurel en Afrique.

32. En ce qui concerne les problèmes de la dette extérieure et du transfert net de ressources en provenance des pays en développement, le Conseil a conclu qu'il était essentiel de les résoudre d'urgence afin de rétablir la croissance dans les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu fortement endettés.

33. Le Conseil a également examiné de près la question de l'environnement et, en dépit de divergence de vues quant à ses rapports avec la croissance économique, il a été généralement reconnu que la protection de l'environnement était une responsabilité partagée, mais qu'elle ne devrait pas être une condition de l'assistance au développement. La conférence proposée sur l'environnement et le développement en 1992 cherchera à réaliser un consensus sur cette question.

34. Le débat tenu au Conseil a également fait ressortir la préoccupation croissante que suscitent des questions comme une gestion inadéquate de l'interdépendance, la nécessité de renforcer la sécurité économique internationale et de lutter contre le protectionnisme, l'importance d'un fonds commun pour stabiliser le marché des produits de base, et la nécessité de mesures destinées à maîtriser l'inflation et à contribuer à éliminer la pauvreté. L'importance que le Conseil attache à l'Etude sur l'économie mondiale est illustrée par sa recommandation tendant à ce qu'on y examine une gamme plus étendue de questions économiques et sociales, et à ce qu'on fasse figurer, par exemple, dans sa prochaine édition, une analyse plus détaillée du transfert de ressources à destination et en provenance des pays en développement, ainsi qu'un examen approfondi des relations entre les facteurs économiques et sociaux et une analyse des effets de la situation économique mondiale sur la situation sociale des pays en développement. En élargissant ainsi la portée de l'Etude, le Conseil espère qu'elle donnera une vue plus interdisciplinaire et intégrée du développement.

35. Les dernières projections démographiques jusqu'à l'an 2025 établies par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales internationales ont fait apparaître la diversité croissante des caractéristiques socio-économiques de la population mondiale. Dans de nombreux pays en développement très peuplés, on a observé au cours des 15 dernières années une forte tendance à la baisse des taux de fécondité et de mortalité, lesquels sont en revanche restés élevés dans les pays les moins avancés, en particulier en Afrique. Il en résulte que plus des quatre cinquièmes de l'accroissement mondial de la population est actuellement imputable aux pays en développement, ce qui suscite des difficultés croissantes dans le domaine de l'emploi et des ressources.

(M. Ahmed)

36. Compte tenu des projections et des recommandations formulées par la Division de la population, le Conseil a adopté un certain nombre de résolutions importantes, axées sur les besoins et les problèmes démographiques en Afrique, et dans les pays en développement les moins avancés de façon générale, et a souligné le rôle des facteurs démographiques dans le développement en demandant instamment aux gouvernements et aux organismes du système des Nations Unies de tenir pleinement compte, dans le cadre de leurs préparatifs en vue de la nouvelle stratégie internationale du développement, des relations qui existent entre les questions démographiques et d'autres aspects du développement. Le Conseil a également manifesté l'importance qu'il attache à l'application du Plan d'action mondial sur la population en adoptant des résolutions tendant à convoquer une réunion internationale sur la population en 1994, et à prendre des mesures pour renforcer sa mise en oeuvre.

37. Le problème du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) a atteint les proportions d'une pandémie. Le Conseil a demandé l'application coordonnée de la Stratégie mondiale de lutte contre le SIDA adoptée par l'Organisation mondiale de la santé et a demandé instamment aux organismes des Nations Unies de mobiliser leurs ressources pour lutter contre les effets du SIDA sur le développement socio-économique des pays en développement. Le Département a donné suite à ces résolutions en poursuivant ses activités de lutte contre le SIDA qui mette l'accent sur l'aspect socio-économique du SIDA dans les pays en développement. Les organismes compétents du système des Nations Unies ont recueilli sur le SIDA, des informations qui sont reproduites dans le rapport du Secrétaire général sur la Stratégie mondiale de lutte contre le SIDA. En collaboration avec des experts d'autres organismes des Nations Unies et d'instituts de recherche, le Département étudie les moyens d'évaluer l'incidence du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et du SIDA sur certains secteurs du développement de différents pays. Ces travaux de recherche, ainsi que les réunions techniques entre les bureaux régionaux de l'ONU et les gouvernements des pays touchés, permettront d'obtenir des données sociales et économiques qui aideront les responsables de la prise des décisions au niveau national à élaborer des stratégies de lutte contre cette maladie.

38. Dans son importante résolution sur les ressources humaines (1989/120), le Conseil a réaffirmé la nécessité d'une approche intégrée et multidisciplinaire de tous les aspects de la mise en valeur des ressources humaines. Il a également examiné les progrès accomplis dans l'application du Plan d'action pour la Décennie mondiale du développement culturel et a invité les Etats Membres et les organismes des Nations Unies à intensifier leurs efforts à cet égard.

39. Dans le contexte de ses travaux relatifs à la nouvelle stratégie économique, le Département des affaires économiques et sociales internationales s'intéresse tout particulièrement à la situation sociale dans le monde. Le Conseil économique et social a demandé au Département d'étoffer son rapport sur la situation sociale dans le monde afin d'y inclure une étude de certaines tendances sociales importantes et de l'impact de l'ajustement structurel et de la dette extérieure des pays en développement sur leur situation sociale.

40. M. LOPES (Unesco) présentant le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général de l'Unesco sur les progrès de la Décennie mondiale du développement culturel (1988-1997) pour la période 1988-1989 (A/44/284), dit que les Etats Membres et la plupart des organismes des Nations Unies ont entrepris des activités à l'appui de la Décennie. Toutefois, même les organisations et programmes du système des Nations Unies doivent inclure davantage d'activités dans leurs programmes biennaux, conformément à la décision du CAC visée au paragraphe 51 du rapport. L'urgence économique de la Décennie mondiale du développement culturel ne semble peut-être pas aussi évidente que celle de la Décennie internationale de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement et de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Toutefois, si ces deux dernières traitaient de problèmes de développement importants, la Décennie du développement culturel concerne le processus utilisé pour assurer la réalisation de tous les objectifs du développement.

41. On a de plus en plus de preuves que l'importance de la prise en compte des facteurs culturels est plus largement reconnue. En 1989, la Banque mondiale a lancé au Togo et en Guinée une série de projets pilotes comportant des éléments concernant l'identité culturelle et son enrichissement, et au début de 1990, une mission conjointe Banque mondiale/Unesco procédera à une évaluation préliminaire de la façon dont les facteurs culturels ont été pris en compte dans ces projets. La Commission économique pour l'Afrique a publié un cadre en vue de la transformation et du redressement socio-économique dans lequel il était indiqué que le milieu culturel constituait un facteur essentiel du processus de développement. Le Programme des Nations Unies pour le développement a récemment publié une brochure sur le développement culturel, dans laquelle il expose les travaux qu'il a financés dans ce domaine. D'ici à la fin de 1989, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques doit mettre au point un document directif important sur la coopération aux fins du développement au cours des années 90, qui reflètera sans nul doute l'idée contenue dans les principes du CAD pour l'évaluation des projets selon laquelle il faut analyser des conditions socio-culturelles pour identifier les facteurs susceptibles de faire obstacle à l'exécution des projets.

42. Depuis l'établissement de ce rapport, l'Unesco a choisi la première série d'activités pour la Décennie. Sur les 296 projets qui ont été présentés, elle en a approuvé 231, dont 21 ont reçu un appui financier. Les propositions de projets viennent de toutes les régions du monde, et se rapportant à toute une gamme de questions excitantes. On peut citer par exemple un projet du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, qui vise à utiliser la musique traditionnelle et le théâtre pour sensibiliser les populations rurales à la nécessité de protéger l'environnement; un colloque international sur la production et la commercialisation d'oeuvres d'art indigène organisé par le Canada, compte tenu de la révision de la Convention 107 de l'Organisation internationale du Travail en juillet 1989, en vue de mettre davantage l'accent sur l'identité culturelle; des projets pilotes présentés par la Nouvelle-Zélande et la République démocratique allemande et ayant pour objectif de démontrer scientifiquement que la participation à des activités artistiques contribue à améliorer le moral des

(M. Lopes, Unesco)

personnes atteintes d'infirmités et à accélérer le rétablissement d'autres malades; un projet devant être entrepris par l'Argentine pour évaluer les effets de la déforestation sur le mode de vie des populations concernées; la compilation par le Centre culturel asiatique pour l'Unesco au Japon d'une collection de bandes vidéo sur les danses de la région de l'Asie et du Pacifique à des fins d'enseignement dans les écoles primaires et secondaires; une étude réalisée par une organisation non gouvernementale sur les facteurs culturels affectant la participation des femmes au développement dans la région du Maghreb.

43. La Décennie mondiale du développement culturel est un thème central dans le projet de troisième plan à moyen terme de l'Unesco pour la période 1990-1995. De plus, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991, le Directeur général propose l'ouverture de crédits représentant plus de 6 millions de dollars au titre des activités de la Décennie dans le cadre des sept grands programmes. Il propose également de réserver un montant d'un million de dollars pour financer des projets compatibles avec les objectifs de la Décennie que des Etats Membres et d'autres partenaires pourraient soumettre à l'Organisation.

44. Le Directeur général doit également présenter à la Conférence générale de l'Unesco, lors de sa vingt-cinquième session, un rapport sur la possibilité d'établir un programme international pour la Décennie. Ce programme porterait sur huit domaines prioritaires, dont chacun ferait l'objet d'une étude comparative systématique débouchant sur une publication, l'adoption de mesures concrètes ou une innovation institutionnelle. Les huit domaines proposés sont les suivants : culture, gestion et développement; tourisme, culture et développement; technologie et produits culturels; impact des médias sur la culture et le comportement; pluralisme culturel vers l'an 2000; financement de la culture et des arts; programme d'échanges de l'Unesco pour les jeunes; olympiades culturelles.

45. Les Etats Membres souhaitent que la Décennie mondiale du développement culturel soit axée non seulement sur des questions théoriques, mais également sur des questions pratiques. Conformément à la résolution 1989/107 du Conseil économique et social, et au vœu exprimé par les Etats Membres de renforcer la coordination et d'éviter les chevauchements d'activités dans le cadre du système des Nations Unies, l'Unesco proposera la création d'un comité directeur interorganisations pour la Décennie lors de la séance du CAC qui aura lieu la semaine suivante. Enfin, l'Unesco souhaiterait obtenir l'appui de la Deuxième Commission pour l'organisation en 1993, d'une conférence à mi-parcours chargée d'évaluer l'application du plan d'action de la Décennie.

46. Si l'on veut que la Décennie change les conceptions concernant le processus de développement et les valeurs que ce processus devrait viser à conserver, il faut qu'elle ait une portée mondiale. L'Unesco utilisera à cette fin toutes les ressources dont elle dispose, en particulier dans le domaine de l'information. Mais ses efforts seront vains à moins que tous ses autres partenaires ne soient prêts à s'engager à défendre la philosophie de la Décennie mondiale et ses quatre objectifs. Le représentant de l'Unesco demande l'appui de la Deuxième Commission à cette fin.

47. Le Dr MANN (Directeur du Programme mondial sur le SIDA, Organisation mondiale de la santé) dit que l'on s'attend à ce que d'ici la fin de 1989, il y ait environ 600 000 cas de SIDA. A l'heure actuelle, on estime que de 6 à 8 millions de personnes sont infectées par le VIH, et risquent de contracter le SIDA dans quelques années.

48. Les modes de transmission du VIH demeurent inchangés. Il n'existe aucune preuve que le virus soit transmis autrement que par les rapports sexuels, l'exposition au sang ou par la mère infectée à l'enfant. L'OMS a identifié quatre modes épidémiologiques de transmission, qui varient selon le comportement individuel et social dans différentes régions du monde. Dans les pays correspondant au schéma I (Etats-Unis, Canada, pays d'Europe occidentale, Australie et Nouvelle-Zélande), la transmission du VIH demeure essentiellement homosexuelle, encore que la transmission hétérosexuelle augmente. La transmission par le sang est due à l'emploi d'aiguilles contaminées par des toxicomanes s'injectant leur drogue. Au total, au moins 2 millions de personnes sont infectées dans les régions correspondant au schéma I.

49. Le schéma II est observé dans la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara et dans certaines zones des Caraïbes. Dans ces zones, la transmission est essentiellement hétérosexuelle et périnatale, c'est-à-dire de la mère à l'enfant. Les zones urbaines sont le plus gravement touchées, mais le virus est de plus en plus répandu dans les zones rurales, où vit la plus grande partie de la population. La répartition pratiquement égale par sexe de l'infection par le VIH dans les pays correspondant au schéma II a des incidences très inquiétantes pour les enfants. L'OMS estime qu'au cours des années 80, près de 150 000 enfants étaient infectés par le VIH à la naissance. On estime que plus de 3 millions d'adultes sont infectés dans les zones correspondant au schéma II, et ce chiffre est en augmentation. Un nouveau schéma, le schéma I/II, est caractéristique de la région des Caraïbes et de l'Amérique latine, où la transmission, qui était essentiellement homosexuelle au début des années 80, est devenue de plus en plus largement hétérosexuelle au milieu et vers la fin de la décennie.

50. Le schéma III se rencontre en Afrique du Nord, au Moyen-Orient, en Europe de l'Est et dans la plupart des pays d'Asie et d'Océanie. Le VIH est un phénomène relativement récent dans ces régions, qui ne comptent que 1 % des cas de SIDA dans le monde. La situation pourrait cependant changer très rapidement, comme elle l'a fait en Thaïlande.

51. Partout dans le monde, la pandémie demeure dynamique et instable. Bien que certains changements de comportement aient entraîné une baisse de l'incidence du VIH dans certaines régions, la vulnérabilité demeure élevée. En particulier, le lien entre l'injection de drogue et la pandémie de VIH/SIDA crée une grave crise de santé publique. Au cours des années 80, le nombre de personnes infectées par le VIH est passé d'environ 100 000 à au moins 5 millions, et on estime que 600 000 personnes, dont près de la moitié sont décédées, ont contracté le SIDA. L'OMS estime que rien qu'en 1990 et 1991, près de 500 000 personnes pourraient contracter le SIDA; selon ses projections à long terme, le nombre de personnes infectées par le VIH au cours des années 90 serait deux ou trois fois plus élevé qu'au

(Dr Mann)

cours des années 80, tandis qu'il y aurait près de neuf fois plus d'adultes atteints du SIDA; il pourrait fort bien y avoir plus de 500 000 nouveaux cas par an d'ici à l'an 2000. Avec des augmentations aussi spectaculaires de l'incidence de l'infection par le VIH et du SIDA, les problèmes sociaux, culturels, économiques et politiques qui se posent à la communauté internationale augmenteraient également.

52. Au cours des années 80 néanmoins, on a aussi mis au point de nouvelles techniques pour diagnostiquer et traiter le SIDA, et la recherche sur les vaccins a continué. On a pu démontrer, par exemple, que le médicament mis au point le plus récemment, l'AZT, permet de ralentir le progrès du SIDA, et même du virus avant que les symptômes n'apparaissent. Toutefois, en raison de ses effets secondaires et de son coût exorbitant, de nombreuses personnes ne peuvent pas l'utiliser.

53. Les dimensions mondiales du VIH et du SIDA ont déclenché dans le monde une réaction extraordinaire. La Stratégie mondiale de lutte contre le SIDA est la première stratégie de portée véritablement mondiale adoptée pour lutter contre une maladie infectieuse. Depuis 1986, elle a conduit à l'élaboration dans pratiquement tous les pays de programmes nationaux de lutte contre le SIDA, adaptés à la situation particulière de chaque pays mais s'inscrivant dans un cadre politique commun. Au niveau international, un effort coordonné a été déployé sous la direction de l'OMS pour fournir un appui à ces programmes. En dépit de retards inévitables, la tâche ardue de lutte contre le SIDA a commencé en un temps record. Face au problème du SIDA, un esprit de solidarité mondiale s'est fait jour au sein de la communauté internationale, montrant que cette maladie est l'une des questions, comme la protection de l'environnement et la prévention d'une guerre mondiale, qui suscitent une préoccupation universelle.

54. Le VIH et le SIDA ont mis en question le statu quo à tous les niveaux. La maladie a attiré l'attention sur un certain nombre de questions sociales complexes qui existaient avant elle, notamment un certain nombre de déséquilibres, de lacunes et d'inéquités dans les systèmes de santé et les systèmes sociaux. Les sociétés ont été forcées de réexaminer l'adéquation de ces systèmes ainsi que l'appui qu'elles offraient en faveur des droits et de la dignité de tous.

55. Jusqu'ici, la Stratégie a permis de jeter les bases d'une action concertée et de plus en plus efficace pour prévenir la transmission du VIH et soigner les personnes qui sont déjà victimes de cette pandémie. Toutefois, si les programmes nationaux de lutte contre le SIDA doivent se poursuivre, il faut que la communauté internationale contribue activement à la réalisation de cet objectif. Parmi les mesures à prendre, on pourrait notamment citer les suivantes : assurer une plus grande participation des organisations non gouvernementales et d'autres organisations axées sur les collectivités, y compris les personnes infectées par le VIH, à la planification des politiques; encourager le secteur privé à contribuer à la lutte contre le SIDA à tous les niveaux; veiller à ce que les nouvelles technologies pour le diagnostic, le traitement et la prévention du SIDA soient diffusées rapidement dans le monde entier; intensifier les efforts pour prévenir la discrimination à l'encontre des personnes infectées; veiller à ce que la communauté internationale pour le développement, y compris les organismes des Nations Unies, réexamine sa contribution à la lutte contre le SIDA et contribue à cet effort en conformité avec la Stratégie mondiale.

(Dr Mann)

56. Pour faire face aux problèmes considérables qui se poseront au cours des années 90, il faudra s'appuyer sur les réalisations des années 80 et continuer à innover. C'est dans un contexte personnel, national et mondial qu'il faut replacer toutes les mesures à prendre contre le problème de l'infection par le VIH et du SIDA. L'avenir de la lutte contre le SIDA est étroitement lié à une acceptation mondiale de la philosophie de l'ONU et à une vision mondiale de l'humanité et de la solidarité.

57. M. TRANT (Directeur exécutif du Conseil mondial de l'alimentation), présentant le rapport du Conseil mondial de l'alimentation sur les travaux de sa quinzième session (A/44/19), attire l'attention sur certaines des recommandations clefs du rapport, qui exigent le soutien concerté de tous les membres de la communauté internationale. Dans la Déclaration du Caire, adoptée par consensus, le Conseil a lancé un appel en vue d'une action plus déterminée contre la faim et la pauvreté, conformément au Programme d'action collective proposé dans le rapport. La pauvreté et la faim doivent être reconnues comme des problèmes politiques ayant des solutions politiques.

58. Le Programme englobe des actions nationales et internationales axées sur l'amélioration de l'accès à la nourriture, l'accroissement de la production vivrière, l'orientation des avantages de la croissance économique vers les pauvres, et la promotion d'initiatives dans les domaines du commerce, de l'aide, de la dette, des ressources, de la coopération Sud-Sud et de la réduction des dépenses militaires. Les organismes d'aide doivent s'efforcer de coordonner leurs objectifs sociaux et les initiatives internationales visant à répondre plus efficacement aux crises alimentaires, et le Conseil devrait évaluer régulièrement ces activités. S'il est vrai que chaque pays doit prendre ses propres initiatives pour lutter contre la faim et la pauvreté, les résultats seront meilleurs si tous les pays s'efforcent de coordonner leurs efforts. Les membres du Conseil se sont engagés à modifier les orientations en accordant la priorité aux politiques sociales et culturelles et aux réformes économiques. Ils ont reconnu que la création d'emplois et de revenus ainsi que la participation active des affamés constituent pour ces stratégies des éléments de succès essentiels, qui devraient notamment permettre aux femmes de jouer un rôle central dans le processus de développement.

59. Afin d'améliorer la production vivrière, les stratégies alimentaires doivent mettre l'accent sur la recherche et la vulgarisation au niveau national, sur la distribution en temps utile de dotations agricoles à des prix accessibles et sur des encouragements à la production appropriés. L'infrastructure et les institutions rurales devraient être renforcées, et des réformes agraires devraient permettre une répartition plus équitable des biens de production. Des programmes efficaces en matière d'alimentation, de nutrition et de santé, orientés vers les groupes vulnérables, devraient être introduits et élargis.

60. La Déclaration du Caire met en évidence la nécessité d'accroître les apports de ressources aux pays en développement et de résoudre rapidement les problèmes de la dette, étant donné que les ressources dégagées grâce à l'allégement de la dette pourraient être investies par les pays en développement dans des programmes de

(M. Trant)

sécurité alimentaire. La sécurité alimentaire et le bien-être des populations à faible revenu doivent être protégés pendant le processus d'ajustement. Les institutions financières multilatérales, les organismes internationaux et la communauté internationale en général doivent prendre davantage conscience de la nécessité de modifier les approches actuelles en matière d'ajustement. Dans le domaine du commerce, tous les pays doivent s'engager à oeuvrer pour une heureuse issue des négociations commerciales multilatérales en cours dans le cadre du GATT. À cet égard, le Directeur exécutif se félicite des progrès réalisés au cours des négociations d'avril 1989 sur le commerce agricole, mais les négociations ultérieures devraient tenir compte également des problèmes liés à la sécurité alimentaire.

61. A titre de premier pas vers l'élimination de la sous-alimentation et de la famine, on a recommandé l'élaboration d'un accord international pour faciliter le transport en toute sécurité de l'aide alimentaire humanitaire à ceux qui en ont besoin, ainsi que des mesures pratiques pour protéger les groupes les plus vulnérables des effets des troubles civils, des guerres et des catastrophes naturelles.

62. Le Conseil continue à appuyer les programmes de formation à la gestion des politiques alimentaires en Afrique et estime que les pays africains doivent renforcer leurs compétences dans ce domaine grâce à des programmes appropriés de formation. La coopération Sud-Sud en matière d'alimentation et d'agriculture devrait être intensifiée aux niveaux régional et interrégional, en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies intéressés. Le PNUD devrait adopter le projet-cadre de promotion de la coopération régionale et Sud-Sud dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Enfin, le niveau de soutien politique national et international pour éliminer la faim et la malnutrition doit être augmenté. L'élimination de la faim et de la pauvreté devrait être un des principaux points de l'ordre du jour de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée à la coopération économique internationale ainsi qu'un objectif central de la stratégie internationale du développement pour les années 90.

63. La Déclaration du Caire constitue un cadre réaliste pour la mise en oeuvre de l'Initiative de Chypre contre la faim dans le monde. Le Conseil étudie actuellement les moyens de mettre en oeuvre le Programme d'action collective et, à cet égard, se félicite de l'adoption par le Conseil économique et social de la résolution 1989/88. En attirant l'attention sur le paragraphe 8 de cette résolution, le Directeur exécutif annonce que le Conseil a entrepris un effort spécial pour renforcer son rôle de coordination dans le cadre de son propre mandat.

64. Le Directeur exécutif note également avec satisfaction que l'Initiative de Chypre et la Déclaration du Caire ont été mentionnées dans le communiqué final de la neuvième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés. En collaboration avec le Président du Conseil, le Directeur exécutif a l'intention d'organiser une série de consultations avec les pays en développement et la communauté des donateurs pour identifier les formes d'actions qui pourraient être entreprises rapidement et dans le cadre de la Déclaration du Caire.

65. M. OHLIN (Sous-Secrétaire général à la recherche et à l'analyse des politiques en matière de développement), présentant le rapport oral préliminaire demandé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1989/112, dit que l'expression "transfert net de ressources" concerne la détermination détaillée du bilan des flux financiers à destination et en provenance d'un pays. Dans leur ensemble, ces transactions doivent s'équilibrer, à l'exception des changements dans les avoirs de réserves en devises.

66. Toutefois, aux fins de l'analyse des politiques, il est utile d'établir une distinction entre les transactions financières et les transactions commerciales. Du point de vue financier, le transfert net correspond à un transfert net de ressources réelles non financières. Par conséquent, un transfert net de ressources à destination d'un pays signifie un excédent des importations sur les exportations, à l'exclusion des paiements d'intérêts et des dividendes rapatriés par des sociétés étrangères. Une autre méthode classique utilisée pour analyser les transactions d'un pays avec l'extérieur implique l'établissement d'une distinction entre le compte des opérations courantes et le compte de capital. Ces deux comptes doivent s'annuler, à l'exception des changements dans les réserves en devises. Le compte de capital ne comprend que les transactions financières qui modifient l'actif et le passif d'un pays, comme les emprunts effectués à l'étranger ou les remboursements de dettes. Un apport net de capitaux peut donc être défini comme une augmentation de l'endettement extérieur. D'autre part, l'aide sous forme de dons est comprise dans le compte des opérations courantes, où - ce qui prête d'ailleurs à confusion - elle est indiquée comme un "transfert" d'un type légèrement différent, c'est-à-dire comme une transaction sans contrepartie. Les paiements d'intérêts sont également compris dans le compte des opérations courantes car ils sont considérés comme la rétribution du service rendu par les capitaux étrangers.

67. Les deux approches sont étroitement liées : le transfert net de ressources peut être défini soit comme le compte des opérations courantes sans les transactions financières, soit comme le compte de capital net avec les transactions financières courantes. Dès lors, il n'est pas surprenant que les deux soient souvent confondues. Dans une situation où il n'y a pas de nouveaux prêts nets, où il y a reconduction et non remboursement de la dette, où il n'y a pas de dons, mais de lourds paiements d'intérêts sur la dette, le résultat sera un transfert négatif important - un flux financier substantiel à destination du monde extérieur qui s'accompagnera d'un excédent commercial et d'une redistribution des ressources réelles. Une telle situation est souvent décrite comme un flux inversé de capitaux, mais cette définition n'est pas précise car le niveau d'endettement ne change pas. Le concept de transfert net de ressources est analogue au concept de marge brute d'autofinancement dans la comptabilité des entreprises, et ce concept est essentiel pour comprendre comment des flux financiers instables provoquent des ajustements dans les secteurs réels de l'économie qui déterminent les courants d'exportation et d'importation.

68. Bien que l'offre puisse être supérieure à la demande ou vice versa, en dernier ressort les achats sont égaux aux ventes. De même, un transfert net est une écriture comptable qui revêt toute sa signification lorsqu'on analyse le processus

(M. Ohlin)

de son évolution. En principe, une telle analyse peut expliquer tout changement important dans la situation économique d'un pays vis-à-vis de l'extérieur, tel qu'une modification substantielle des termes de l'échange ou de l'offre d'exportations ou un changement en ce qui concerne les emprunts extérieurs, l'accès au financement extérieur ou les taux d'intérêt de ce financement. Ces dernières années, l'attention a été centrée sur le passage rapide d'un transfert net de ressources largement positif à destination des pays en développement à un transfert très largement négatif. Le Sous-Secrétaire général attire l'attention sur les tableaux de référence qui ont été distribués aux membres de la Commission et fait observer que, lorsqu'une telle évolution est due à des changements concernant l'accès au financement, elle impose des ajustements importants à l'économie réelle des pays débiteurs.

69. Dans les rapports que le Secrétariat a élaborés sur ce phénomène, l'accent a été mis constamment sur l'effet violent que la cessation des prêts bancaires et l'augmentation des taux d'intérêt dans les années 80 ont eu sur l'Amérique latine, qui a absorbé quelque 30 milliards de dollars lors du passage d'un transfert net positif à un transfert net négatif. En Afrique, où l'aide sous forme de dons et l'aide publique à faible taux d'intérêt ont été les formes d'assistance les plus courantes, le transfert net est resté pendant un certain temps autour de zéro, mais ce chiffre représentait un agrégat des données concernant un groupe hétérogène de pays exportateurs de pétrole et de pays fortement dépendants de l'aide.

70. La détérioration des termes de l'échange entraîne une augmentation de la demande de financement, une situation qui a souvent été accompagnée par une réduction des flux financiers. Cependant, ces dernières années, la détérioration des termes de l'échange pour la plupart des pays en développement a été accompagnée par des difficultés en matière de financement, qui ont aggravé la situation des pays dépendants des produits de base et endettés. Il convient de rappeler que la détérioration rapide de la situation de nombreux pays en développement en matière de transfert net est essentiellement un aspect de la situation due à la dette et non un problème distinct.

71. Les projections formulées récemment par des organismes internationaux comme la CNUCED, la Banque mondiale et le FMI étaient fondées sur l'hypothèse qu'il n'y aurait aucune modification importante des politiques internationales courantes, hypothèse qui impliquait qu'il n'y aurait aucun changement important des tendances en matière de transfert net ou des résultats économiques de l'Afrique et de l'Amérique latine au cours de la première moitié des années 90. Ces régions continueraient à connaître une stagnation ou un déclin du revenu par habitant. Il ne fait aucun doute que la question la plus importante qui se pose est le lien étroit qui existe entre l'évolution des transferts nets et l'évolution des niveaux d'investissement dans les pays qui connaissent des difficultés en matière de service de la dette. La relance des économies ralenties nécessite donc une augmentation importante des niveaux d'investissement. Il faut rétablir la confiance des investisseurs ainsi que le flux de l'aide publique. Les investissements et l'aide publique sont des types complémentaires de ressources et dépendent des politiques nationales.

(M. Ohlin)

72. En conclusion, le Sous-Secrétaire général note qu'une amélioration des flux financiers nets est essentielle pour que les tendances de la situation des pays débiteurs soient inversées et il donne à la Commission l'assurance que la question des transferts nets sera examinée en détail dans l'Etude sur l'économie mondiale, 1990.

73. M. KRYZHANOVSKI (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que les changements intervenus dans les relations internationales au cours de ces quelques dernières années ont entraîné une nette amélioration du climat politique mondial et ont fait prendre conscience aux Etats de la nécessité d'utiliser une approche commune pour aborder les problèmes politiques, économiques, sociaux et humanitaires.

74. Malgré ces tendances positives, en particulier dans le domaine du désarmement, il n'y a pas encore eu de progrès réels dans les relations économiques internationales. Comme il est indiqué dans l'Etude sur l'économie mondiale, 1989, l'économie mondiale souffre de graves contradictions, telles que l'absence de croissance économique dans de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique et en Amérique latine. Le ralentissement prévu de la croissance dans les pays industriellement développés aura également un effet déstabilisateur sur la situation économique mondiale.

75. Il est donc compréhensible que le Conseil économique et social ait accordé dans ses travaux un rang de priorité élevé au rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le développement des relations économiques internationales et à la question de la coopération multilatérale. La délégation ukrainienne note avec satisfaction que la seconde session ordinaire du Conseil en 1989 a été caractérisée par une atmosphère constructive et pratique, et elle appuie les résolutions importantes qui ont été adoptées.

76. La RSS d'Ukraine attache une importance particulière à la résolution 1989/85, adoptée par consensus, relative au rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière d'identification rapide, d'analyse et d'observation des faits nouveaux intéressant l'économie mondiale. Grâce aux connaissances techniques accumulées par le Secrétariat de l'ONU et à une meilleure coordination entre les instituts nationaux de recherche économique, les gouvernements pourraient mieux comprendre les perspectives de la croissance économique mondiale et le développement des relations économiques internationales. La mise en pratique des résultats de cette recherche pourrait aboutir à une plus grande stabilité et prévisibilité des relations économiques et faciliter l'élimination des déséquilibres persistants. L'application de la résolution 1989/111, également adoptée par consensus, faciliterait aussi la réalisation de ces objectifs en renforçant le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la solution des problèmes économiques internationaux.

77. Conformément à une tendance reflétée dans tous les travaux du système des Nations Unies, le Conseil a également accordé une attention particulière à la question de l'environnement. Etant donné la nature universelle des problèmes de l'environnement, qui exigent des efforts coordonnés et collectifs de la part de tous les Etats, la RSS d'Ukraine lance un appel en vue de la formulation, sous les

(M. Kryzhanovski, RSS d'Ukraine)

auspices de l'Organisation des Nations Unies, du concept de sécurité écologique internationale, afin de créer un nouveau modèle de coopération entre les Etats pour réduire au minimum les conséquences des problèmes écologiques. Le Conseil économique et social aura un rôle essentiel à jouer dans l'application de ce concept.

78. La conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement prévue pour 1992 devra avoir comme premier objectif l'élaboration d'un programme d'évaluation des dangers écologiques, qui permettrait de surveiller l'environnement au moyen des techniques les plus récentes, y compris la téléobservation par satellite. La RSS d'Ukraine appuie l'idée de créer un centre des Nations Unies pour l'assistance écologique d'urgence, qui faciliterait considérablement la surveillance des processus naturels, y compris dans les mers et les océans. En établissant ce centre, il faudrait utiliser au maximum les institutions des Nations Unies et faire appel à la participation volontaire des Etats à la fois pour le fonctionnement et le financement.

79. L'une des tendances les plus marquées des travaux récents du Conseil a été la recherche des moyens d'améliorer les activités sociales et économiques du système des Nations Unies, principalement en améliorant l'efficacité des travaux du Conseil lui-même. Le succès de la session d'été du Conseil a été compromis par le manque de participation de nombreuses délégations ainsi qu'une tendance à accepter des demi-mesures et à renvoyer l'examen de questions vitales à l'Assemblée générale. Il est regrettable que l'examen général triennal des orientations des activités opérationnelles de développement n'ait pas eu lieu, et cet échec ainsi que d'autres facteurs démontrent que le Conseil ne joue toujours pas le rôle important au sein de l'Organisation des Nations Unies qui lui a été confié par la Charte. L'application de la résolution 1989/114, adoptée par consensus, contribuerait à la revitalisation de ses travaux et au renforcement de son rôle en tant que seul organisme capable de surveiller les activités sociales et économiques du système des Nations Unies aux niveaux intersecrétariats et interrégional. Par conséquent, la délégation ukrainienne se félicite de la décision d'envisager la possibilité d'établir un programme de travail pluriannuel et s'engage à appuyer activement les processus positifs qui permettraient de renforcer le rôle du Conseil dans le développement et le renforcement d'une coopération économique internationale de vaste portée et mutuellement avantageuse.

80. M. OBMINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) note qu'un certain nombre de mesures ont été prises ces dernières années afin de rationaliser les travaux du Conseil économique et social et de les rendre plus efficaces. La délégation soviétique attache une grande importance aux recommandations de la résolution 1988/77 relative à la revitalisation du Conseil économique et social, mais elle note que de nombreux problèmes concernant le fond et la forme des travaux du Conseil n'ont pas été résolus. Par conséquent, les recommandations de la résolution 1989/114 concernant la formulation d'approches politiques communes pour les activités socio-économiques du système des Nations Unies et l'élaboration d'un programme de travail pluriannuel à la session de 1990 revêtent une plus grande importance.

(M. Obminsky, URSS)

81. Il serait possible d'améliorer l'efficacité et la coordination des travaux du système des Nations Unies et, par conséquent, d'améliorer la qualité et l'efficacité des décisions intergouvernementales, en appliquant la recommandation de la résolution 1989/114 concernant l'élaboration d'analyses thématiques qui doivent remplacer les analyses interinstitutions des programmes. La formulation appropriée de ces analyses renforcerait l'aspect préventif des travaux analytiques de l'Organisation des Nations Unies, étant donné que les résultats médiocres des analyses interinstitutions des programmes sont dus principalement à l'absence de cet aspect. Les propositions du Conseil concernant de nouvelles manières d'organiser la documentation permettraient également d'améliorer l'efficacité de ses travaux, tout comme les recommandations concernant la rationalisation des réunions de ses comités et du débat général ainsi que l'accroissement de l'appui du Secrétariat à ses travaux analytiques. Le processus - encore inachevé - de transformation des travaux du Conseil a pour objet de répondre rapidement et souplesment à l'évolution de la situation économique, d'accroître la contribution du Conseil au progrès économique et social des peuples et d'assurer de cette manière l'accomplissement de son mandat aux termes de la Charte.

82. Des changements encourageants ont été observés dans les travaux du Conseil, qui sont désormais caractérisés par une atmosphère plus pratique et plus constructive, propice à un dialogue multilatéral efficace et à l'obtention d'un consensus. Il convient de féliciter le Conseil des travaux de sa seconde session ordinaire de 1989, qui ont apporté une contribution utile à la solution des problèmes économiques internationaux ainsi qu'au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil lui-même. L'URSS attache une grande importance à la résolution 1989/85 relative au rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière d'identification rapide, d'analyse et d'observation des faits nouveaux intéressant l'économie mondiale, qui constitue un exemple de l'orientation plus pratique des travaux sociaux et économiques de l'Organisation et permettrait de renforcer considérablement son rôle préventif, d'accroître l'efficacité de son analyse et de ses prévisions économiques, et de transformer l'Organisation en un véritable centre mondial de réflexion économique.

83. Les résolutions adoptées par le Conseil sur la coopération économique s'harmonisent étroitement avec les vues exprimées par le Secrétaire général dans son rapport sur la sécurité économique internationale, en particulier en ce qui concerne l'importance de politiques orientées vers un système économique mondial de plus en plus interdépendant et caractérisé par un pluralisme accru. Ce rapport contient également une conclusion importante selon laquelle la sécurité économique internationale exige une augmentation de la stabilité, de la prévisibilité et de la fiabilité des efforts internationaux conjoints pour lutter contre la vulnérabilité économique dans les domaines des finances et du commerce. L'URSS estime que la question de la sécurité économique internationale transcende les problèmes de confrontation régionale car elle reflète l'interdépendance économique et la survie même du monde moderne.

(M. Obminsky, URSS)

84. Le Conseil doit être félicité de l'attention qu'il a accordée à la mise en valeur des ressources humaines et, en adoptant la résolution 1989/120, il a souligné l'importance du facteur humain dans l'élaboration de la stratégie internationale du développement pour les années 90. En outre, les aspects économiques du problème du Moyen-Orient ont été examinés. L'URSS considère que la convocation d'une conférence internationale représentative sur le Moyen-Orient est une condition préalable essentielle pour trouver une solution efficace à ce problème. D'autres résultats importants de la session du Conseil sont reflétés dans les résolutions 1989/108, 112 et 113.

La séance est levée à 18 h 20.